

COMMUNIQUE DE PRESSE 19/01/2021

L'Af2i se dote d'une *raison d'être* « Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers ».

L'Af2i, Association française des investisseurs institutionnels, fédère près de 80 acteurs détenteurs de plus de 3 000 Md€ d'actifs qu'ils gèrent au service de dispositifs essentiels aux équilibres économiques, sociaux et financiers de la société française.

En ce début 2021, l'Af2i a décidé de se doter d'une *raison d'être* telle que définie par la loi Pacte de mai 2019. Elle est synthétisée par la phrase :

« Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers »

Cette initiative, une première pour une association professionnelle, s'inscrit logiquement dans la continuité des actions de l'association et de ses membres.

Les dirigeants et les membres, actifs et partenaires, de l'Af2i ont évidemment conscience que cet objectif est ambitieux. Mais ses membres ont à l'égard de leurs ayants droit la responsabilité du respect d'engagements (retraite, épargne, assurance, santé, prévoyance, dépendance, etc.), cruciaux pour les individus. Pour l'équilibre de la société, ces engagements ont un rôle stratégique qui est redevenu évident dans le débat public.

La plupart de ces engagements s'inscrivent dans le temps long. Ils sont souvent intergénérationnels. Ils nécessitent des réglementations et mécanismes pérennes adaptés à ce long terme.

Aussi, naturellement, l'Af2i veut plaider pour que l'exigence du long terme soit, non seulement au cœur du débat public, mais aussi au cœur des *décisions* de la vie politique et économique. Qu'il s'agisse des initiatives des acteurs et responsables ou des dispositifs réglementaires qui encadrent les différentes activités d'investissement.

Cet objectif est d'autant plus crucial aujourd'hui que les investisseurs sont et seront appelés à jouer un rôle central dans la transformation de l'abondante liquidité créée pour faire face aux conséquences de la crise. Il faut qu'ils puissent financer massivement des investissements créateurs d'emploi, d'amélioration de conditions de vie présentes et à venir.

Le fait pour l'Af2i de se doter d'une *raison d'être* implique, évidemment, de consolider des actions et des engagements concrets en différents domaines. Notamment s'agissant de :

- l'investissement ISR et ESG d'abord, avec la volonté de concourir à l'établissement de méthodes fiables et probantes d'action, d'évaluation et de notation ; notamment en matière de climat, d'environnement et de respect des droits humains ;
- l'équilibre des comptes ensuite, qui doit redevenir un objectif de consensus sociétal. Les membres de l'Af2i adhèrent naturellement à cet objectif car ils sont engagés dans des processus longs requérant un développement sain et durable de l'économie ;
- le retour à des conditions de marché qui permettent des rémunérations sur les produits d'épargne et de capitalisation ;
- son rôle spécifique de pédagogie et de participation aux décisions sur ces enjeux collectifs.

Afficher une telle *raison d'être* prend une acuité particulière dans le contexte actuel marqué par des crises multiples, sanitaire, économique et financière. Ces crises inquiètent toujours plus tous ceux qui participent à l'activité économique, et qui dépendent aujourd'hui ou qui dépendront demain de la rémunération et de la valorisation des actifs financiers.

Cette *raison d'être* se justifie pleinement tant ces crises paraissent toutes marquées d'une culture de court-termisme. Cette culture, qui favorise la transaction plus que la détention durable, imprègne de façon excessive le secteur financier.

La *raison d'être* de l'Af2i

Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers

L'Af2i, au nom de ses membres, actifs et partenaires, plaide pour que l'exigence du long terme et les intérêts des ayants droit soient au cœur du débat public et des décisions des différents acteurs de la vie économique, tant dans leurs initiatives que dans les cadres réglementaires et comptables qui encadrent les différentes activités d'investissement.

L'Af2i agit envers les législateurs, gouvernements, banques centrales, régulateurs, autorités de tutelle pour promouvoir et défendre l'investissement de long terme, les nouvelles formes de financement de l'économie, l'accompagnement de la transition écologique et le soutien d'un modèle social équilibré et durable.

L'Af2i, dans un esprit de partage des expertises et des meilleures pratiques, aide ses membres partenaires à acquérir une meilleure compréhension des attentes, des possibilités et contraintes des investisseurs institutionnels, membres actifs de l'Af2i, et à adapter leur offre de produits et services.

L'Af2i place, au cœur de son action pour l'investissement, l'utilité sociale, le long terme et la vision d'une finance durable et responsable.

A propos de l'Af2i :

L'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i) fédère les détenteurs permanents de capitaux de tous les secteurs économiques concernés par les procédures, normes et techniques de gestion de capitaux, quels que soient leurs métiers (retraite, prévoyance, mutuelle de santé, assurance, association, fondation, entité publique ou institution spéciale, entreprise...). L'Af2i est à la fois centre de réflexion, de propositions, et d'information pour ses membres institutionnels, et lieu d'échanges entre membres, actifs et partenaires. L'Af2i réalise des Dossiers et des Guides thématiques. L'Af2i établit chaque année depuis quinze ans, une enquête sur le monde institutionnel français.

L'Af2i compte 79 Membres Actifs, détenteurs de plus de 3 000 Md€ d'actifs, soit 108 % du PIB français, Elle regroupe également 103 Membres Partenaires exerçant différents métiers de la gestion financière.

Contact : Emilie Balard, Directrice de la communication - + 33(0)1 42 96 25 36 – af2i@af2i.org.